

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

Date de la convocation :
24 juin 2025

Date d’affichage :
24 juin 2025

Objet

N° 25.06.30 – 040
Demande de distraction du
régime forestier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN

Absents : Isabelle MAINPIN, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE MORESMAU, Aurélie SOUBESE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

Procuration : Isabelle MAINPIN donne procuration à Isabelle LABEYRIE – Sandra TOLLIS donne procuration à Patrick BEDAT – Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCICIDOR – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Pascal SCHWINDOWSKY donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Michel LABOILLE MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Vu les articles L 211-1, L 214-3, R 214-1, R 214-2 et R 214-6 à 8 du code forestier,

La commune souhaite solliciter la distraction du Régime Forestier des parcelles forestières, cadastrées comme listées ci-après, soit une surface de 13 ha 66 a 78 ca :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Surface cadastrale Totale (ha)	Surface cadastrale concernée (ha)
SOUSTONS	Lande de Bataillet	BC	87	17,0169	2,3269
SOUSTONS	L'Aérodrome	BN	82	3,1350	3,1350
SOUSTONS	L'Aérodrome	BN	87	1,4970	1,4970
SOUSTONS	L'Aérodrome	BN	88	1,9422	1,9422
SOUSTONS	L'Aérodrome	BN	89	1,1952	1,1952
SOUSTONS	L'Aérodrome	BN	90	0,2615	0,2615
SOUSTONS	L'Aérodrome	BN	91	0,4164	0,4164
SOUSTONS	L'Aérodrome	BN	93	1,8972	1,8972
SOUSTONS	L'Aérodrome	BN	94	0,9514	0,9514
SOUSTONS	Moulin Neuf	BW	544	0,0225	0,0225
SOUSTONS	La Brusle	BY	87	0,0225	0,0225

Cette demande fait suite à une demande de l’Office National des Forêts en lien avec la révision de l’aménagement forestier qui arrive à échéance au 31/12/2025.

Pour rappel, la commune de Soustons a demandé l’application du régime forestier sur 14,6810 ha (arrêté n° 2024-143 du 22/02/2024). Cette surface est entièrement composée de parcelles boisées.

Les parcelles faisant l’objet de la présente demande de distraction du régime forestier ne sont pas en nature de forêt.

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 juin 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

Feuillet n°
ID : 040-214003105-20250708-DELIB25_040-DE



Le nouveau total au régime forestier pour la forêt communale de Soustons sera de 1 215,8328 ha après cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser madame le Maire ou son représentant à solliciter la distraction du régime forestier des parcelles telles que définies précédemment et à signer tous documents relatifs à la présente délibération,
- demander à l'Office National des Forêts de se charger de l'instruction de ce dossier auprès des services de la Préfecture des landes.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 08/07/2025

Mme Le Maire,



Soustons, le 08/07/2025
Madame le Maire,

Frédérique CHARPENET.

